



Doc. 11402
2 octobre 2007

Le rôle et la pertinence des institutions économiques mondiales à l'ère de la mondialisation

Proposition de résolution
présentée par M. SASI et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Proposition de résolution

1. L'Assemblée parlementaire constate avec préoccupation que les principales institutions économiques internationales au niveau mondial, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international créés en vertu de l'Accord de Bretton Woods en 1944, soulèvent de plus en plus de doutes dans l'opinion publique quant à leur rôle, leur pertinence, leur gouvernance et leur responsabilité dans l'économie mondiale actuelle.
2. Le rôle de ces institutions a fait l'objet de débats non seulement à l'occasion de récentes controverses, portant par exemple sur la direction et la bonne gouvernance de la Banque mondiale, mais aussi à propos de leur utilité et de leur adéquation aux réalités d'aujourd'hui. Ainsi, la Banque mondiale, dont la mission première est d'aider les pays moins développés à sortir de la pauvreté, devrait-elle maintenir d'importants programmes de prêts en faveur d'économies en plein essor comme la Chine, qui a aujourd'hui accumulé des réserves de change de plus de mille milliards de dollars? Quelle est la place des droits de l'homme dans les politiques de ces institutions?
3. Certains estiment aussi que le Fonds monétaire international, mis en place pour garantir la stabilité et la liquidité du système financier et monétaire mondial, doit continuer à ajuster son action, jugeant que, par le passé, ses prescriptions ont parfois été contreproductives, et que ses conceptions économiques et ses valeurs fondamentales ne prennent pas suffisamment en compte les aspects sociaux et restent inadaptées au monde d'aujourd'hui.
4. L'Assemblée parlementaire craint également que l'Organisation mondiale du commerce, chargée des négociations commerciales multilatérales au niveau mondial, ne soit fragilisée en cas d'échec du Cycle de Doha pour le développement, échec qui conduirait à privilégier les négociations et les accords régionaux et bilatéraux, et entraînerait un affaiblissement substantiel du système commercial multilatéral.

La pertinence des normes internationales du travail et des processus environnementaux du point de vue des institutions économiques mondiales devrait également être examinée.

La stabilité, la démocratie, les droits de l'homme et la liberté des échanges et des investissements sont indispensables à la croissance et à la prospérité économique. L'histoire montre que la prospérité économique et l'éducation garantissent une meilleure protection des droits de l'homme. C'est pourquoi il importe que les institutions économiques internationales soient mises à profit le plus efficacement possible pour faire progresser les droits de l'homme.

5. L'Assemblée parlementaire souligne que toutes les institutions mondiales doivent faire preuve d'une plus grande responsabilité démocratique, non seulement à l'égard du public en général mais aussi envers toutes les parties intéressées, et particulièrement celles qu'elles ont pour but d'aider.
6. L'Assemblée parlementaire appelle de ses vœux un débat sur ces questions sur la base d'un rapport de sa commission compétente.

Signé¹:

SASI Kimmo, Finlande, PPE/DE
ARIAS Miguel, Espagne, PPE/DE
BIBERAJ Aleksander, Albanie, PPE/DE
BJØRNSTAD Vidar, Norvège, SOC
BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DE
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DE
HOOPER Gloria, Royaume-Uni, GDE
LINDBLAD Göran, Suède, PPE/DE
MUTTONEN Christine, Autriche, SOC
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DE
NÉMETH Zsolt, Hongrie, PPE/DE
TEVDORADZE Elene, Géorgie, ADLE
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DE
WILLE Paul, Belgique, ADLE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe